

SÉANCE extraordinaire

Le 25 octobre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 25 octobre 2016, à 16 h 15, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Christian Dea, maire-suppléant, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Richard Duguay et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

SONT ABSENTS : Madame Louise Langlois, maire et monsieur Denis Pelchat, conseiller.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

161025.252 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – DÉPÔT DE LA LISTE

CONSIDÉRANT la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'ordonner à monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier conformément à la Loi sur les cités et villes.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et greffier à enchérir et acquérir au nom de la Ville de Chandler, les immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes, conformément à l'article 536 de la loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161025.253 VENTE POUR TAXES 2016 – AUTORISATION ET MANDATS

VU les dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, ordonne au directeur général et greffier, monsieur Roch Giroux, de procéder à la vente des immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil situé au 35, rue Commerciale Ouest à Chandler, et ce, après avoir respecté toutes les prescriptions de la

Loi.

Il est également résolu que le directeur général soit autorisé à s'adjoindre des services de monsieur Claude Grenier, notaire, pour effectuer les recherches de titres et préparer les désignations, suivant les prescriptions du Code civil, des immeubles qui seront mis en vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier, le tout selon les prescriptions des règles de loi qui s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161025.254 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 16 h 25.

VILLE DE CHANDLER

Christian Dea
Maire-suppléant

Roch Giroux,
Directeur général et greffier